

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE RSA  
DES POLES DE CAUSSADE - NEGREPELISSE**

---

A.D. n° 2012-1743

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion ;

VU le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au RSA ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**A R R E T E :**

**Article 1er** : Les arrêtés n° 2011-342, n° 2011-343 et n° 2011-1215 sont rapportés.

**Article 2** : L'Equipe Pluridisciplinaire RSA des pôles de CAUSSADE – NEGREPELISSE est composée comme suit :

a) **Président** : Monsieur Léopold VIGUIE.

b) **Membres de l'équipe**

– Collège des représentants du Conseil Général :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Léopold VIGUIE Jean-Paul ALBERT Jean-Paul RAYNAL	Raymond MASSIP Guy HEBRAL Jacques TABARLY

– Collège des représentants des professionnels et structures d'insertion :

\* Madame ou Monsieur le Directeur de l'Agence de Pôle Emploi (ou son représentant) territorialement et catégoriellement concerné :

<b>Directeurs</b>	<b>Agences</b>
Jean-Luc LAVOISIER Hervé LENOIR Caroline PAILHASSARD	Castelsarrasin Montauban Roseraie Montauban Villebourbon

\* Mesdames les représentantes du PLIE Midi-Quercy (Madame Fabienne PERN-SAVIGNAC, Maire de Montricoux et Madame Sarah PARAJON, coordinatrice du PLIE Midi-Quercy),

\* Mesdames les Responsables de Pôle de la DSD (ou leurs représentants) concernées :

<b>Pôles</b>	<b>Responsables</b>
Caussade Nègrepelisse	Corinne TABAALI Brigitte CUILA

\* Mesdames les Assistantes Sociales et Agents de Développement pour l'Emploi (ou leurs représentants) concernées,

– Collège des représentants des usagers :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Céline COPIEGNE	Marie-Pierre MENA (Pôle de Nègrepelisse)

**Article 3** : Les présentes dispositions s'appliquent à compter du 1er septembre 2012.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,  
le 31 août 2012

Le Président,

\*  
\* \*